



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /110 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 30 JUIN 2026****RAPPORTEUR : Nicolas Platon****OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Vu la présentation faite par Monsieur Nicolas PLATON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique 2025 du budget annexe « SPANC »,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Nicolas PLATON, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Monsieur Didier BAZINET, Président de la CCPR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Nicolas PLATON, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget annexe « SPANC », lequel peut se résumer de la manière suivante :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SPANC CCPR Budget Annexe -- 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 542,50	216 230,50	227 773,00
	Recettes réalisées (1)	B	10 292,50	224 597,01	234 889,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26 004,00	230 049,00	256 053,00
	Dépenses réalisées (1)	E	19 994,25	207 520,90	227 515,15
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 701,75	17 076,11	7 374,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	25 366,98	27 188,95	52 555,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	15 665,23	44 265,06	59 930,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	15 665,23	44 265,06	59 930,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 188,95		25 366,98		52 555,93
Opérations de l'exercice	207 520,90	224 597,01	19 994,25	10 292,50	227 515,15	234 889,51
TOTAUX	207 520,90	251 785,96	19 994,25	35 659,48	227 515,15	287 445,44
Résultats de clôture		44 265,06		15 665,23		59 930,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 520,90	251 785,96	19 994,25	35 659,48	227 515,15	287 445,44
RESULTATS DEFINITIFS		44 265,06		15 665,23		59 930,29

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 07/07/2026

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

